



**Argumentation de l'AIEQ portant sur
la demande d'Hydro-Québec Distribution relative à
l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2008-2009
R-3644-2007**

**Déposée à la Régie de l'énergie
le 18 décembre 2007**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Les observations finales de l'AIEQ aborderont les points suivants :

1- au chapitre du revenu requis en 2008

1.1 Le traitement du Compte de Frais reporté relativement aux achats du service de Transport

1,2 Les Charges d'exploitation requises en 2008

2- le budget des investissements requis en 2008 pour les projets dont le coût individuel est inférieur à 10 M\$

3- Les programmes PIIGE et PAMUGE du PGEE

3.1 Le programme PIIGE

3.2 Le programme PAMUGE

25

26

1.1 Le traitement du compte de frais reporté relatif aux achats du service de transport.

27

28

29

30

Le solde du compte de frais reporté relatif aux achats du service de transport s'établit au 31 décembre 2007 à 344,3 M\$.

31

32

33

34

35

36

Pour l'AIEQ, les tarifs d'électricité devraient refléter les vrais coûts et donner en tout temps l'heure juste quant au prix. En maintenant, dans un compte de frais reporté un élément important du coût de service, on fait, en réalité, supporter par les générations futures les frais occasionnés par ceux qui les ont précédés, ce sur quoi l'AIEQ est en complet désaccord.

37

38

39

La Régie s'est prononcée dans ses décisions passées dans ce sens en affirmant « *qu'il fallait rapprocher les coûts des bonnes générations* ».

40

41

En vue donc :

42

43

44

45

46

47

-de refléter le plus rapidement possible dans les tarifs les coûts complets des achats du service de transport comme le recommandait la Régie lors de sa plus récente décision concernant la détermination des tarifs du Distributeur, — sans pour autant occasionner une instabilité des tarifs au cours des années subséquentes — ni provoquer un choc tarifaire,

48

49

50

51

l'AIEQ recommandait dans son mémoire de rehausser à 200 M\$ en 2008 la récupération du compte de frais reportés service transport plutôt que les 166 M\$ proposés par le Distributeur, et de récupérer ainsi en 2009 la totalité du solde restant, plutôt que de l'étaler sur deux années additionnelles soit en 2009 et 2010 comme le proposait le Distributeur.

52

53

54

55

56

57

Lors des audiences, le Distributeur, en présentant des prévisions pour 2008 des achats d'électricité en baisse de 59 M\$ par rapport aux prévisions contenues dans sa requête originale, recommande d'affecter cette somme à une récupération additionnelle du compte de frais reporté du service de transport portant la récupération en 2008 de 166 M\$ à 225 M\$.

58

59

60

61

Cette nouvelle proposition va dans le sens de notre recommandation ainsi que des directives de la Régie et rend encore plus possible l'élimination en 2009 de ce compte. Ce qui est souhaité.

62

L'AIEQ appuie donc cette nouvelle proposition du Distributeur.

63

64

1.2 Les Charges d'exploitation requises en 2008

65

66

Représentant 12 % du coût de service en 2008, les Charges d'exploitation constituent l'élément du coût de service sur lequel le Distributeur peut exercer un contrôle direct.

67

68

69

Le choix des indicateurs de performance au niveau des coûts

70

L'AIEQ appuie la proposition du Distributeur de retenir 8 indicateurs de coût unitaire comme tableau de bord de la Régie en matière d'évaluation de la progression des coûts.

71

72

73

L'Union des consommateurs abonde dans ce sens et appuie en page 4 de son mémoire les propositions d'indicateurs ainsi que les changements apportés par le Distributeur pour les définir. De même, l'Union des consommateurs en arrive à la conclusion que l'indicateur unitaire des Charges d'exploitation par abonnement représente la meilleure façon de mesurer les gains de productivité en confrontant l'évolution de cet indicateur par rapport à l'inflation.

74

75

76

Il en est de même pour l'UMQ qui, en page 17 de son mémoire, recommande l'acceptation des indicateurs de coûts et des changements de définition proposés par le Distributeur.

77

78

79

Le choix de l'abonnement comme inducteur de coûts

80

L'AIEQ considère le choix de l'abonnement comme le meilleur inducteur de coût pour le processus d'affaire **Service à la clientèle** et dans une moindre mesure pour le processus d'affaires **Distribuer**. Contrairement à ce qu'invoque l'analyste de la **FCEI**, ce sont les abonnements qui entraînent la recrudescence des activités d'exploitation en réponses téléphoniques, en relève de compteurs, en facturation, en encaissement, en recouvrement et en raccordement électrique et non pas le volume des ventes. En 2008, le Distributeur prévoit un accroissement du nombre d'abonnement de plus de 41 000 ou de plus de 1 %. Pour 2008, les ventes à la baisse prévues n'empêcheront pas l'accroissement des activités d'exploitation et donc des coûts globaux.

81

82

83

La question de la limitation du nombre d'indicateurs

84

L'AIEQ considère, comme les experts des HEC retenus par les intervenants pour recommander les indicateurs devant servir à la Régie pour l'évaluation de la performance du Transporteur, de se concentrer sur un nombre restreint d'indicateurs.

85

86

87

Alors que l'Union des consommateurs, l'UMQ et l'AQCIE/CIFQ appuient le choix des 8 indicateurs de coûts proposés par le Distributeur, ils considèrent par ailleurs utile de retenir, *en annexe ou pour un certain temps*, les autres indicateurs qualifiés par le Distributeur de secondaire.

88

89

90

91

92

À ce sujet, l'AIEQ considère qu'un consensus allégerait dans le futur les débats sur cette question. C'est pourquoi elle seconde la proposition de l'AQCIE/CIFQ d'effectuer en groupe de travail « *une réflexion approfondie avant d'éliminer le recours à certains indices en ce qui concerne le Distributeur* »¹

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

¹ R-3644-2007 mémoire de l'AQCIE et du CIFQ page 5

109 **Les gains de Productivité**

110 L'AIEQ constate que pour maintenir ses dépenses d'exploitation à un niveau acceptable et
111 minimiser ainsi les augmentations de tarifs pour l'année 2008, le Distributeur entend adopter
112 des mesures résultant en des gains de productivité de plus de 4% (1% en gains d'efficacité et
113 3 % en mesures de resserrement). Selon l'ACEF, ce niveau de gains de productivité est
114 considéré remarquable puisqu'il dépasse considérablement « *les gains annuels enregistrés et
115 compilés pour le Canada par Statistiques Canada et qui se chiffrent à 2,1 % par an pour la
116 période 1961 à 2006 et à 1,9 % par an entre 1996 et 2006.* »

117
118 **Les 1 252 M\$ requis en 2008 pour couvrir les Charges d'exploitation.**

119 La majorité des intervenants qui ont analysé la demande relative aux Charges d'exploitation
120 appuient la demande ou du moins ne s'y objectent pas.

121
122 « *L'AQCIE et le CIFQ appuient la proposition du Distributeur pour cette année et
123 l'encouragent à continuer d'améliorer son efficacité pour les années à venir afin de ramener
124 la croissance, à terme sensiblement au niveau de l'inflation.*² »

125
126 L'UMQ recommande à la Régie d'autoriser les 1 252 M\$ requis en 2008 en y retranchant les
127 6 M\$ nécessaires pour couvrir l'accroissement des mauvaises créances attribuables aux
128 problèmes rencontrés par la mise en service du SIC et des 8 M\$ requis comme provisions
129 pour aléas d'exploitation.

130
131 « *L'UMQ recommande, malgré ses réserves quant à l'intégration des régimes
132 d'intéressement corporatif et de gestion de la performance au coût de service, l'acceptation
133 du budget demandé au titre de la masse salariale.* »

134
135 « *L'UMQ s'en remet à la sagesse de la Régie, mais soumet que la provision pour aléas
136 d'exploitation devrait être rejetée sur des questions de principes réglementaires* »

137
138 « *L'UMQ recommande l'acceptation des budgets demandés pour les charges de service
139 partagé et les frais corporatifs respectivement de 412,6 M\$ et de 40,9 M\$.* »³

140
141 Les dépenses additionnelles en mauvaises créances sont une résultante de l'étalement de la
142 mise en service du SIC pour stabiliser les problèmes rencontrés au secteur affaire. Ces
143 dépenses font partie des contingences rattachées aux mises en service de nouveaux projets et
144 sont prises en ligne de compte dans l'analyse de rentabilité du projet. Ces dépenses devraient
145 de l'avis de l'AIEQ être acceptées.

146
147 Quant à la provision de 8M \$ pour aléas d'exploitation, elle est identique à celle acceptée par
148 la Régie en 2007 dans sa décision D-2007-12. Le Distributeur est sujet de façon chronique,
149 année après année, à devoir reconstruire ou rétablir des sections de son réseau suite à des aléas
150 climatiques rencontrés régulièrement. Les 8 millions constituent une évaluation normale de
151 ces dépenses qui peuvent être sensiblement dépassées si des conditions extrêmes devaient se
152 produire comme ce fut le cas en 2006. Cette provision, de l'avis de l'AIEQ, fait partie
153 intégrale des dépenses d'opération.

154

² R-3644-2007 mémoire de l'AQCIE et du CIFQ page 2

³ R-3644-2007 mémoire de l'UMQ pages 8, 11, 12

155

156 **L'Union des consommateurs** recommande les 144,8 M\$ requis en 2008 à titre de Budget
157 Spécifique et ne s'objecte pas aux 1 107 millions restants requis en 2008 pour l'exploitation
158 de base du Distributeur.

159

160 Enfin, la **FCEI**, après analyse des demandes au titre de Charges d'exploitation, ne présente
161 aucune objection formelle quant à l'acceptation des 1 252 M\$ demandés pour 2008.

162

163 L'AIEQ reconnaît l'effort majeur du Distributeur en 2008 pour restreindre à la hauteur de
164 40 M\$ ses demandes budgétaires au titre des Charges d'exploitation. Comme la majorité des
165 autres intervenants qui ont analysé cette demande, l'AIEQ considère que les 1 252 M\$ sont
166 nécessaires et pleinement justifiés pour permettre au Distributeur de remplir sa mission et de
167 fournir un service avec une qualité satisfaisante. L'AIEQ recommande l'autorisation de ce
168 budget.

169

170 Par ailleurs l'AIEQ considère qu'un minimum de 6 à 7 M\$ s'avèrent nécessaires à être
171 ajoutés au chapitre de la maintenance préventive et corrective pour permettre au Distributeur
172 de remplacer dans un programme décennal les 200 millions de composantes jugées non
173 conformes et d'établir un diagnostic solide sur l'état des équipements du réseau en vue de
174 définir un plan optimal de gestion de la pérennité des actifs de réseau.

175

176 L'AIEQ rejoint sur ce point l'AQCIE et le CIFQ, deux Associations qui comme l'AIEQ sont
177 soucieuses du maintien à terme de la fiabilité du réseau :

178

179 *«L'AQCIE et le CIFQ tiennent à mettre en garde la Régie contre les économies à*
180 *court terme du Distributeur qui auraient des conséquences négatives à plus long terme. Nous*
181 *pensons ici aux besoins exprimés tant par le Distributeur que par le Transporteur pour*
182 *reprendre le terrain perdu au niveau du contrôle de la végétation et de la maintenance des*
183 *équipements. L'objectif de contrôle des charges d'exploitation ne doit pas se faire au*
184 *détriment de la qualité du service et de la pérennité des équipements. »⁴*

185

186

187 **2. Le budget des investissements requis en 2008 pour les projets** 188 **dont le coût individuel est inférieur à 10 M\$.**

189

190 L'UMQ et l'Union des consommateurs sont les seuls autres intervenants qui ont analysé les
191 demandes d'investissements du Distributeur pour l'année 2008.

192

193

194 *L'UMQ recommande l'approbation du budget des investissements*
195 *inférieurs à 10 M\$, sous réserve des considérations suivantes :*

196

197 *L'UMQ demande à la Régie de considérer l'opportunité de demander au*
198 *Distributeur de présenter une analyse coût-bénéfice ou du moindre coût des investissements*
199 *prévus et ce, quitte à en fixer un degré de matérialité.*

⁴ R-3644-2007 mémoire de l'AQCIE et du CIFQ page 3

200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245

L'UMQ recommande à la Régie de refuser le traitement proposé pour les avant-projets relatifs aux projets à autorisation spécifique et de diminuer les investissements inférieurs à 10 M\$ d'un montant de 2,1 M\$.⁵

L'AIEQ considère que les investissements demandés pour 2008, qui se chiffrent à 640 M\$, sont nécessaires et pleinement justifiés.

Tous les projets répondent à un besoin essentiel pour permettre au réseau de distribution de desservir les nouveaux abonnements, de conserver son état, d'améliorer la qualité du service ou de respecter les exigences légales ou institutionnelles. Le processus de choix d'investissement passe par l'analyse de plusieurs variantes et par la sélection du projet qui répond le mieux aux impératifs économiques, environnementaux et sociaux. Le grand nombre de projets dont le coût est inférieur à 10 M\$ empêche un examen à la pièce comme le propose l'UMQ. La Régie dans son règlement 73 demande que la justification soit faite par catégorie et que le Distributeur se conforme à ce type d'analyse. L'AIEQ appuie par ailleurs l'UMQ qui demande au Distributeur d'explicitier dans un plus grand détail les motifs à l'appui de ses demandes et en particulier les demandes d'investissements concernant la Croissance de la demande.

Quant à l'inclusion du budget des avant-projets dans la catégorie des projets dont le coût individuel est inférieur à 10 M\$, l'AIEQ, contrairement à l'UMQ, appuie cette proposition. En effet, c'est au terme d'un avant-projet que des informations vitales seront obtenues pour soit procéder à la réalisation d'un projet, et dans le cas d'un projet nécessitant plus de 10M \$ d'obtenir après examen une autorisation spécifique de la Régie, ou soit, au contraire, abandonner la poursuite de l'option. L'avant-projet est une étape qui mène éventuellement à un projet et, dans ce sens, il doit être traité de façon distincte d'un projet.

Pour sa part, **l'Union des consommateurs** ne s'objecte pas aux budgets demandés pour chacune des quatre catégories d'investissements. Concernant les investissements en maintien des actifs de réseau, l'Union des consommateurs recommande par ailleurs que le Distributeur dévoile le plus tôt possible sa Stratégie de gestion de la pérennité des actifs.

Pour l'AIEQ, cette Stratégie de gestion de la pérennité devrait être appuyée par un diagnostic le plus précis possible sur l'état des équipements du réseau de distribution. C'est pour cette raison qu'elle recommande à la Régie de porter à un minimum de 7 M\$ le budget de maintenance préventive inclus dans les Charges d'exploitation. À titre d'exemple, pour ce même besoin, Hydro One Networks en Ontario dépense annuellement plus de 12 M\$.

Pour l'AIEQ, la Stratégie de gestion de la pérennité devrait s'accompagner d'échanges d'informations avec l'industrie électrique du Québec dans le but

- d'assurer un approvisionnement en quantité et en qualité,
- en temps voulu et
- au moindre coût.

⁵ R-3644-2007 mémoire de l'UMQ pages 20 et 21

246

247

248 Le Distributeur devrait également saisir l'occasion de ce vaste programme de renouvellement
249 des actifs de distribution pour accroître le contenu québécois de ces investissements.

250

251 **3 Les programmes PIIGE et PAMUGE du PGEÉ**

252

253 **3.1 Le programme PIIGE**

254 L'AIEQ soutient la proposition du Distributeur de rehausser le plafond d'admissibilité au
255 programme PIIGE à 8 M\$.

256

257 Cette recommandation est appuyée par l'AQCIE et le CIFQ et par SE/AQLPA ;

258

259 L'AQCIE et le CIFQ vont même jusqu'à recommander l'élimination pure et simple de ce
260 plafond :

261

262 *«Le plafond actuel fixé par le programme PIIGE aurait pour effet de réduire les gains*
263 *d'efficacité énergétique de 23 GWh en 2008 et de 137 GWh pour la période 2008-2011. Il*
264 *nous apparaît clairement que la fixation d'un tel plafond va à l'encontre de l'objectif*
265 *d'atteindre 8 TWh d'économie d'énergie à l'horizon 2015, comme l'indique la Stratégie*
266 *énergétique du Québec »⁶*

267

268

269 SE/AQLPA recommande pour sa part à la Régie :

270 *« d'accepter de lever le plafond de l'aide financière par site de 5M \$ à 8M \$ et d'approuver*
271 *le budget demandé pour le programme PIIGE. »⁷*

272

273

274

275 **3.2 Le programme PAMUGE**

276

277 Le Distributeur recommande à la Régie de bonifier les conditions actuelles d'aide financière
278 de ce programme.

279

280 L'AIEQ soutient cette recommandation, puisqu'il y a deux ans dans le cadre du dossier R-
281 3584-2005, le témoin expert retenu par l'AIEQ, M. Angello Grandillo proposait ces mêmes
282 critères d'admissibilité.

283

284 SE/AQLPA soutien également cette recommandation :

285

286 *«Nous recommandons à la Régie d'accepter de modifier les critères du programme*
287 *PAMUGE tel que demandé par le Distributeur et d'approuver le budget demandé pour*
288 *l'année 2008 pour ce programme.»⁸*

⁶ R-3644-2007 mémoire de l'AQCIE et du CIFQ page 7

⁷ R-3644-2007 pièce SE/AQLPA-4 Document 1 page 19

⁸ R-3644-2007 pièce SE/AQLPA-4 Document 1 page 21

289

290

291 **Conclusion**

292

293 Les quelques 4 millions d'abonnés d'Hydro Québec comptent sur l'électricité pour assurer
294 les besoins énergétiques essentiels du secteur résidentiel, pour soutenir les activités
295 commerciales et institutionnelles ou encore pour donner un avantage comparatif aux clients
296 du secteur industriel et contribuer ainsi au développement économique du Québec

297

298 Pour tous ces clients, un réseau de distribution fiable et un service à la clientèle de qualité
299 constituent deux attentes des plus importantes.

300

301 S'il est nécessaire de minimiser le coût de service du secteur de la Distribution de l'électricité
302 en mettant en place des mesures permanentes d'efficacité et d'efficacité, il est également
303 important de doter le Distributeur de ressources suffisantes pour lui permettre de réaliser sa
304 mission et d'assurer une qualité du service adéquate.

305

306 Le réseau de distribution doit faire l'objet d'un vaste programme de renouvellement de ses
307 actifs vieillissants. Dans ces circonstances, une attention particulière doit être portée non
308 seulement sur les équipements à remplacer et sur leur disponibilité au moindre coût, mais
309 également sur le besoin grandissant des activités de maintenance.

310

311 Il importe simultanément de procéder au raccordement de nouveaux clients en grand nombre
312 et de renforcer le réseau pour suffire à l'alimentation générale.

313

314 Ce sont toutes ces préoccupations qui ont présidé aux travaux d'analyse et d'évaluation et aux
315 recommandations que l'AIEQ formule tant au niveau des **Charges d'exploitation** qu'au
316 niveau des **Investissements** requis par le Distributeur en 2008.

317

318 L'AIEQ soumet qu'elle s'est acquittée de cette tâche avec le plus grand souci d'efficacité
319 ciblant ses interventions sur les aspects où elle détient le plus d'expertise.

320

321 En conséquence, nous demandons respectueusement à la Régie de recevoir notre note de frais.

322

323

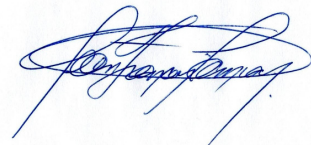
324 Le tout respectueusement soumis,

325

326

327

Montréal, ce 18 décembre 2007



328

329

Le président directeur général de l'AIEQ